

Montréal, le 16 janvier 2026

Par dépôt électronique (SDE)

**Maître Carolina Rinfret**

**Secrétaire**

**Régie de l'Énergie**

500, boul. René-Lévesque Ouest, 5<sup>e</sup> étage, Bureau 5.100

Case postale 43

Montréal (Québec) H2Z 1W7

**Objet : R-4319-2025**

*Demande relative à la détermination du traitement réglementaire des dossiers tarifaires des demanderesse dans le contexte de nouvelles dispositions introduites par la Loi 24*

Notre dossier : 16001-12

---

Chère consœur ,

La présente fait suite à la décision procédurale D-2025-126 qui reconnaît Option consommateurs (« OC ») comme intervenante dans le dossier mentionné en rubrique. Conformément au paragraphe 11 de ladite décision, OC confirme sa participation au dossier mentionné en rubrique et fournit les commentaires préliminaires qui suivent.

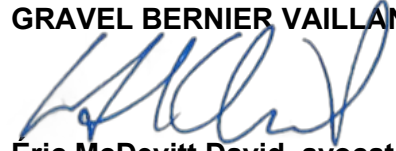
OC comprend que les distributeurs de gaz souhaitent tenir les causes tarifaires annuelles suivantes :

- Une cause pour l'année de base, qui tient compte des revenus requis, des volumes et des tarifs pour l'année 1. Dans cette cause tarifaire, les demanderesse déposeraient également les modifications souhaitées à leurs formules de variation des coûts (« FVC ») respectives.
- Une cause pour chacune des années 2 et 3, avec des tarifs calculés selon la FVC proposée au dossier tarifaire de l'année 1. Énergir-EGQ utiliseraient leurs FVC respectives pour établir un coût de service ajusté, tout en présentant une mise à jour de la prévision des volumes. De plus, les demanderesse proposent d'inclure, dans ces causes intermédiaires, d'autres sujets ne touchant pas directement la mise à jour des tarifs; OC est d'avis que cela pourrait s'avérer efficient.

En résumé, OC trouve souhaitable de maintenir de telles causes annuelles intermédiaires, surtout à la lumière du fait que certains paramètres doivent de toute façon être mis à jour de façon récurrente (voir B-0006, page 7, l. 3-16).

En espérant le tout utile, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos cordiales salutations.

**GRAVEL BERNIER VAILLANCOURT**



**Eric McDevitt David, avocat**  
edavid@gbvavocats.com

EMD/ tj